



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 059-215903923-20260611-2074_2026-CC

S²LO

Direction générale adjointe ressources
Service de la commande publique
Affaire suivie par :
Mouhamadou NDIAYE
Tel : 03 27 53 52 73
Mail : mouhamadou.ndiaye@ville-maubeuge.fr
11/06/2026

SERVICES :
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A LA REHABILITATION ET A LA SECURISATION DES
COURSIVES DU CONSERVATOIRE - FAÇADE ARRIERE

DECISION N° 2074 / 2026

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 04 du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal consent la délégation de ses compétences, notamment de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant,

Vu le Code de la commande publique et son article R. 2122-8

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché de : Marché de Maitrise d'œuvre relatif à la Réhabilitation et à la sécurisation des Coursives du Conservatoire - façade arrière (n°MN_26_020),

Vu l'avis d'appel public à la concurrence,

Considérant les propositions obtenues par le biais de la mise en concurrence avec publicité,

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'un tel marché peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

Toute correspondance
est à adresser à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 02 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

www.ville-maubeuge.fr

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, M. DECAGNY, décide de conclure un marché de Marché de Maitrise d'œuvre relatif à la Réhabilitation et à la sécurisation des Coursives du Conservatoire - façade arrière avec la société ETBE Ingénierie Etude Techniques Bâtiment, 2 rue de Tivoli, 59600 MAUBEUGE.

Article 2 : Le coût du présent contrat est établi pour un montant global et forfaitaire de 47 010 euros HT.

La durée du présent marché est de 6 mois non consécutifs.

Article 3 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe,

Le, 15.06.2026

Le Maire de Maubeuge

Arnaud DECAGNY

